

**CONSEIL DES
COMMISSAIRES
DU
25 JANVIER
2000**

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

CC-2000-01
Ouverture de
la session et
constatation
des présences

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 25 janvier 2000, à 19h30, sous la présidence de Mme Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

sont présents, présentes, outre la présidente,

Les commissaires :

Mme	Jacqueline Asselin
M.	Rino Beaulieu
Mme	Sylvie Belzile
Mmes	Lise Blackburn
	Sonia Desgagné
M.	Gilles Cardinal
Mmes	Diane Durand
	Ruth Gagnon
M.	Michel Girard
Mmes	Diane Gauthier
	Denise Hudon
	Chrystiane Jean
	Diane Perron
	Elaine Tremblay

Les commissaires représentantes des parents :

Céline Simard (primaire)

Sont également présents :

M.	Claude Dauphinais, directeur général
M.	Michel Cloutier, secrétaire général

Absences motivées :

MM.	Charles Lavoie
	Régis Richard
Mmes	France Gagné
	Diane Tremblay

Autre absence :

M.	Rémy Simard
----	-------------

Après un court moment de réflexion,

**Il est proposé par Mme Chrystiane Jean
et résolu :**

D'accepter l'ordre du jour de la présente session, tel que déposé au Conseil, en y ajoutant les points suivants :

- Affichage/Centre de services de La Baie
- Guide chasse et pêche
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle

ADOPTÉE

CC-2000-02
Ordre du jour

CC-2000-03
Procès-verbal/
14 décembre
1999

**Il est proposé par Mme Diane Gauthier
et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 14 décembre 1999, tenant compte de l'ajout du paragraphe suivant au début du point CC-1999-523, «Vocation des écoles secondaires et des centres du secteur Chicoutimi» :

«Mme France Gagné, représentante des parents au Conseil, intervient auprès des membres du Conseil des commissaires à titre de présidente du Comité de parents, pour faire connaître la position du Comité de parents au re-

gard de la consultation de la Commission scolaire sur la «Vocation des écoles secondaires et des centres du secteur Chicoutimi» : la recommandation faite est de privilégier le choix de la polyvalente Laure-Conan pour accueillir les élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire.»

ADOPTÉE

CC-2000-04

Courrier reçu

Les membres du Conseil ont reçu la liste de la correspondance d'importance adressée à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, entre le 14 décembre 1999 et le 17 janvier 2000.

CC-2000-05

Projet de délégation de fonctions et pouvoirs

Le projet de règlement numéro 1999-04 relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs est déposé et commenté par le secrétaire général. Son acceptation est reportée à la séance du 8 février 2000.

Par la suite, après échanges et discussion,

CC-2000-06

Service de francisation aux adultes

ATTENDU que le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) a fait connaître ses orientations en septembre 1998, lesquelles faisaient suite à une période d'analyse et de consultation sur la révision de l'offre de service en francisation et que l'une de ces orientations prévoyait le déploiement des services de francisation principalement dans les établissements d'enseignement publics francophones ;

ATTENDU que le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, M. Robert Perrault, a annoncé dans un communiqué daté du 2 novembre 1999, les grandes lignes d'une réforme touchant l'organisation des services d'intégration et de francisation de son ministère ;

ATTENDU que la déclaration du ministre diverge significativement des orientations annoncées antérieurement en matière d'organisation des services de francisation, puisque celui-ci confirme et renforce le réseau de dispensation des services de francisation du MRCI dans des carrefours d'intégration dont le nombre est augmenté sur l'Île de Montréal, consacrant ainsi l'existence d'un réseau d'enseignement public en dehors du système d'éducation ;

ATTENDU que le réseau des commissions scolaires est à toute fin pratique exclu de la dispensation des services de francisation, puisque le MRCI choisit de demander aux cégeps et aux universités de dispenser 55% des cours de francisation, aux groupes communautaires de fournir 14% de l'offre et aux carrefours d'intégration de dispenser le reste, soit environ 30% ;

ATTENDU que les commissions scolaires ont développé une expertise en matière de francisation en offrant, depuis plus de 25 ans, des services et un milieu d'intégration naturel ancré dans la réalité québécoise et que ce mandat est consacré dans la Loi sur l'instruction publique et dans le Régime pédagogique de la formation générale des adultes ;

ATTENDU que le recours au cégep et à l'université pour dispenser des cours de francisation qui ressemblent à ceux dispensés par les commissions scolaires crée une compétition entre les réseaux d'éducation et une perte d'efficacité consécutive aux dédoublements inévitables, ce qui va à l'encontre d'un système public intégré et cohérent ;

ATTENDU qu'un projet de politique gouvernementale de formation continue est toujours en élaboration et que cette politique devrait disposer de l'offre de formation en francisation à l'intérieur de l'ensemble des services gouvernementaux ;

Il est proposé par Mme Sonia Desgagné et résolu :

De demander au ministre de l'Éducation de faire connaître publiquement sa position concernant la place et le rôle du réseau des commissions scolaires en matière de francisation.

ADOPTÉE

CC-2000-07
Tarification/ser-
vices aux entre-
prises

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour annuellement la tarification du Service aux entreprises ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du service de l'éducation des adultes ;

**Il est proposé par Mme Chrystiane Jean
et résolu :**

D=adopter la tarification suivante en regard du Service aux entreprises, pour l'année 2000 :

1.	Service d'élaboration et de diffusion de formation	60\$ l=heure ou selon le coût du professionnel
2.	Service de recherche et de développement	55\$ l=heure
3.	Service d'encadrement	60\$ l=heure
4.	Service technique	42\$ l=heure
5.	Aide conseil	75\$ l=heure
6.	Soutien et secrétariat	30\$ l=heure
7.	Matériel didactique	Selon la dépense
8.	Matière première	Selon la dépense
9.	Location de locaux	15\$ l=heure
10.	Location – laboratoire	50\$ l=heure
11.	Location – atelier industriel (par poste de travail)	Coût établi par poste - minimum 20\$ par jour par poste
12.	Frais d'utilisation des outillages et équipements	10\$ l=heure/ du 10 000\$ d'équipements
13.	Taux horaire de déplacement	19,50\$ l=heure
14.	Frais de déplacement, frais de séjour	Selon la politique en vigueur à la Commission scolaire

Pour fins de soumission, cette tarification peut être présentée par coût/individu, par coût/projet ou coût/journée.

La taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) devront être chargées en plus, si applicables.

Ces tarifs sont en vigueur du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000.

ADOPTÉE

Après échanges et discussion,

CONSIDÉRANT la satisfaction au regard des services de vérification externe rendus en 1998-1999 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une stabilité à moyen terme quant à ce type de services professionnels rendus à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay ;

CONSIDÉRANT la présence en région d'autres firmes de vérification externe en mesure de rendre ces services à la Commission scolaire ;

CONSIDÉRANT la nature même d'une commission scolaire comme organisme public ;

CONSIDÉRANT aussi la volonté de donner suite à la demande du Conseil des commissions scolaires de la région 02, à l'effet d'inclure le mandat de vérification du CCSR-02 dans la démarche et l'allocation du contrat de vérification externe pour la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay en 1999-2000 ;

CC-2000-08
Nomination des
vérificateurs

CC-2000-08
Nomination des
vérificateurs
suite...

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation unanime du comité de service des ressources financières ;

**Il est proposé par Mme Sylvie Belzile
et résolu :**

D'accepter, en principe, de confier les services de vérification externe pour une période prévue de trois années consécutives, même si le Conseil des commissaires se doit de nommer les vérificateurs externes annuellement ;

De retenir la firme externe Samson Bélair Deloitte & Touche de Chicoutimi comme vérificateurs externes en 1999-2000 pour la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et le Conseil des commissions scolaires de la région 02, attendu que la présente année scolaire constitue la deuxième année d'une période de trois ans débutée en 1998-1999 ;

De mandater le directeur du service des ressources financières pour négocier les frais de vérification externe de gré à gré avec la firme Samson Bélair Deloitte & Touche de Chicoutimi, le tout à l'intérieur du budget déjà affecté à cet effet ;

De procéder à un appel d'offres public basé sur une grille de critères d'évaluation à déterminer au moment opportun, afin de choisir, au cours de l'année scolaire 2001-2002, les vérificateurs externes pour une période de trois ans, soit pour les années 2001-2002, 2002-2003, 2003, 2004.

ont voté pour : 8
ont voté contre : 7

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CC-2000-09
Autorisation de
signature/effets
bancaires

CONSIDÉRANT la demande de l'institution financière de la Commission scolaire, soit la Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner les signataires des effets bancaires de la Commission scolaire par des individus et les postes qu'ils détiennent ;

CONSIDÉRANT le règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs ;

**Il est proposé par M. Gilles Cardinal
et résolu :**

QUE les chèques, effets bancaires divers, toute demande de crédit et tout document relié aux opérations bancaires des comptes du centre administratif de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay soient autorisés comme tels par la signature conjointe de deux (2) des quatre (4) personnes suivantes : Mme Liz S. Gagné, présidente, M. Claude Dauphinais, directeur général, Mme Ginette Gilbert, directrice générale adjointe, et M. Michel Simard, directeur du service des ressources financières ;

QUE les signatures « mécanographiques » de la présidente, Mme Liz S. Gagné, et du directeur général, M. Claude Dauphinais, apparaissant sur les chèques, soient reconnues comme valides ;

QUE le paraphe d'une (1) des trois (3) personnes suivantes, à savoir, M. Claude Dauphinais, directeur général, M. Michel Simard, directeur du service des ressources financières et M. François Leblanc, coordonnateur du service des ressources financières, soit obligatoire sur tous les chèques tirés sur les comptes bancaires du centre administratif de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

ADOPTÉE

CC-2000-10
Adhésion/CRCO

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement d'adhésion, pour l'année 2000-2001, adressée à la Commission scolaire par le Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

CC-2000-10
Adhésion/CRCO
suite...

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire d'adhérer à cet organisme ;

**Il est proposé par M. Michel Girard
et résolu :**

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay adhère au Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour la période du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001, et qu'elle défraie le coût de la cotisation demandée.

ADOPTÉE

CC-2000-11
Appui/ARSE

Après que les membres du Conseil des commissaires eurent pris connaissance de la demande d'appui de l'Association régionale du sport étudiant du Saguenay-Lac-St-Jean, et après échanges et discussion,

CONSIDÉRANT l'engagement du gouvernement québécois et du ministre de l'Éducation de réinvestir massivement dans le système d'éducation ;

CONSIDÉRANT que l'avenir d'une société est étroitement lié à l'investissement que fait celle-ci dans l'éducation ;

CONSIDÉRANT que dans le Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport, on reconnaît la contribution indispensable du milieu de l'éducation ;

CONSIDÉRANT que la pratique régulière d'activités physiques dans les domaines du loisir et du sport s'accompagne d'une amélioration importante de la santé ;

CONSIDÉRANT que depuis 1969, les commissions scolaires de la région-02 se sont dotées d'une corporation à but non lucratif, appelée «Association régionale du sport scolaire du Saguenay-Lac-St-Jean», pour répondre aux besoins des élèves et ainsi contribuer à leur développement intégral dans un milieu éducatif ;

CONSIDÉRANT que les besoins sont encore plus criants à l'aube du nouveau millénaire et que le sport étudiant contribue largement à contrer le décrochage scolaire, la toxicomanie, le tabagisme et le suicide, entre autres ;

CONSIDÉRANT que l'école est le seul endroit où l'accessibilité à des lieux de pratique, à des services, à des ressources et à des équipements récréatifs et sportifs est assuré pour l'ensemble des enfants via les cours d'éducation physique ;

CONSIDÉRANT que le sport étudiant est complémentaire au cours d'éducation physique et qu'il fait partie intégrante de la vie étudiante dans une école ;

CONSIDÉRANT que le réseau du sport étudiant est décentralisé et régionalisé via les écoles, tel que préconisé dans le Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport ;

CONSIDÉRANT le discours inaugural du premier ministre, en mars dernier, précisant que le thème dominant de cette année et de l'an prochain est celui de la jeunesse au Québec ;

**Il est proposé par Mme Diane Perron
et résolu :**

Que le gouvernement du Québec et le ministère de l'Éducation accordent une reconnaissance politique du réseau québécois du sport étudiant tel qu'il existe actuellement, et ce, depuis ses débuts ;

CC-2000-11
Appui/ARSE
suite...

Que le gouvernement du Québec maintienne le rattachement du réseau du sport étudiant au ministère de l'Éducation, en raison de sa mission éducative et de son intervention pédagogique quotidienne en milieu d'éducation ;

Que le ministère de l'Éducation accorde une enveloppe financière minimale protégée de 1,3 M\$ au réseau du sport étudiant (Fédération québécoise du sport étudiant (FQSE) et Association régionale du sport étudiant (ARSÉ) ;

Que le ministère de l'Éducation alloue des crédits supplémentaires additionnels pour l'engagement d'intervenants en vie étudiante et sportive dans chaque école afin de mieux répondre aux besoins des élèves en ce qui a trait aux activités complémentaires.

ADOPTÉE

CC-2000-12
Engagement/
conseillère en
orientation

**Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin
et résolu :**

De procéder à l'engagement de Mme Julie Gilbert au poste de conseillère en orientation à la polyvalente Fréchette, à raison de deux jours et demi par semaine, et ce, à compter de ce jour.

ADOPTÉE

CC-2000-13
Mandat au dg/
affectation temporaire/direction
services éducatifs

CONSIDÉRANT que lors de la réunion informelle du Conseil des Commissaires tenue le 18 janvier dernier, un mandat a été donné au directeur général ;

En conséquence,

**Il est proposé par Mme Diane Durand
et résolu :**

De confirmer ledit mandat qui est à l'effet d'affecter temporairement Mme Lise Bouchard, coordonnatrice des services éducatifs «jeunes», au poste de directrice des services éducatifs «jeunes» de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

Mme Sonia Desgagné demande le vote :

ont voté pour : 11
ont voté contre : 4

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CC-2000-14
Amendement/
CC-1999-532

CONSIDÉRANT la résolution précédente, adoptée par les membres du Conseil des commissaires lors de la présente séance (voir CC-2000-562) ;

**Il est proposé par Mme Sylvie Belzile
et résolu :**

D'amender la résolution CC-1999-532 et de désigner Mme Lise Bouchard, directrice des services éducatifs «jeunes», pour remplacer Mme Ginette Gilbert, directrice générale adjointe, pour agir comme membre de la partie patronale à la table de négociation constituée dans le cadre de l'entente conclue avec le Syndicat régional des employés-es de soutien (SRES) CEQ, et ratifiée le 7 juin 1999.

Mme Sonia Desgagné demande le vote :

ont voté pour : 11
ont voté contre : 4

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CC-2000-15
Ouverture/poste directeur, directrice/services éducatifs «jeunes»

CONSIDÉRANT que le poste de directeur, directrice des services éducatifs «jeunes» est vacant depuis le 1^{er} juillet dernier, date du départ à la retraite de son titulaire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à ce moment-ci, d'ouvrir ledit poste ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Ruth Gagnon et résolu :

De procéder à l'ouverture d'un poste de directrice ou directeur des services éducatifs «jeunes».

Mme Sonia Desgagné demande le vote.

ont voté pour : 11

ont voté contre : 4

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CC-2000-16
Comité de sélection/DSE

CONSIDÉRANT la décision prise précédemment (voir CC-2000-564), à l'effet d'ouvrir un poste de directeur, directrice des services éducatifs «jeunes» ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de former un comité de sélection ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin et résolu :

Que ledit comité de sélection soit formé comme suit :

Mme Liz S. Gagné, présidente,
Mme Diane Perron, vice-présidente,
M. Claude Dauphinais, directeur général,
M. Claude Houde, directeur du service des ressources humaines.

Mme Sonia Desgagné demande le vote.

ont voté pour : 11

ont voté contre : 4

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CC-2000-17
Comité de sélection/DSE

ATTENDU que la Fédération des commissions scolaires du Québec offre un service d'accompagnement pour la sélection de membres de personnel de cadre ;

ATTENDU la décision prise précédemment (voir CC-2000-565) quant à l'ouverture du poste de directeur, directrice des services éducatifs «jeunes» ;

En conséquence,

Il est proposé Mme Élane Tremblay et résolu :

De mandater le directeur général pour qu'il entreprenne la démarche auprès de la Fédération des commissions scolaires du Québec, afin d'obtenir ledit service d'accompagnement.

Mme Sonia Desgagné demande le vote.

ont voté pour : 11

ont voté contre : 4

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CC-2000-18
Transport scolaire projets particuliers

CONSIDÉRANT que certaines écoles de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay offrent aux élèves de son territoire ou d'ailleurs, des projets particuliers (*programme pour élèves performants, anglais intensif et sports, arts, études, etc.*) ;

Amendée : voir CC-2000-63

CC-2000-18

Transport scolaire
projets particuliers
suite...

CONSIDÉRANT l'article 4 de la Loi sur l'instruction publique qui se lit comme suit : «l'élève ou, s'il est mineur, ses parents ont le droit de choisir, à chaque année, parmi les écoles de la commission scolaire dont il relève et qui dispensent les services auxquels il a droit, celle qui répond le mieux à leur préférence. ...L'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le transport lorsque le transport requis pour cet élève excède ce qui est prévu par la commission scolaire.» ;

**Amendée : voir
CC-2000-63**

CONSIDÉRANT les coûts reliés à l'organisation du transport scolaire pour les projets particuliers ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des services éducatifs «jeunes» ;

**Il est proposé par Mme Éline Tremblay
et résolu :**

De ne pas organiser le transport pour les élèves qui choisissent de s'inscrire aux projets particuliers des écoles.

ADOPTÉE

CC-2000-19

Rapport de la
présidente

Mme la présidente Liz S. Gagné fait rapport aux membres du Conseil, des principales représentations qu'elle a faites depuis la dernière session du Conseil :

- ◆ **Le 15 décembre 1999**, participation à l'activité de levée de la première pelletée de terre au regard de la construction du centre de formation professionnelle en métallurgie en annexe à l'école Laure-Conan ;
- ◆ **Le 20 décembre 1999**, participation à une rencontre du comité de sélection pour le choix d'une personne en vue d'assumer le remplacement d'une direction adjointe à la polyvalente Dominique-Racine ;
- ◆ **Le 22 décembre 1999**, participation à une rencontre du comité de sélection pour le choix d'une personne en vue d'assumer le remplacement d'une direction d'école;
- ◆ **Le 12 janvier 2000**, participation à une rencontre du comité de relations professionnelles des directions d'établissements scolaires ;
- ◆ **Le 18 janvier 2000**, participation à une rencontre informelle des membres du Conseil des commissaires ;
- ◆ **Le 20 janvier 2000**, participation à une rencontre du Conseil des commissions scolaires de la région-02 ;
- ◆ **Le 24 janvier 2000**, participation à une rencontre du comité de relations professionnelles des cadres, Section des Rives-du-Saguenay ;

CC-2000-20

Rapport du
directeur général

Dans son rapport, le directeur général, M. Claude Dauphinais, fait mention des informations suivantes :

Quant au remplacement de directions d'école :

◆ M. Jean Fortin, directeur adjoint à la polyvalente de La Baie, qui faisait un retour progressif depuis le 10 janvier dernier, a quitté de nouveau le 17 janvier. Son remplacement est assumé par M. Jean Simard, enseignant à la polyvalente de la Baie, pour 50% de sa tâche, pour la clientèle «jeunes», et par M. Jean Blackburn, enseignant à la polyvalente de La Baie, pour 50% de sa tâche, pour la clientèle de la formation professionnelle.

◆ Le remplacement de M. Jean-Renald Bisson, directeur à l'école Jean-Fortin, est assumé par M. Carl Bouchard, enseignant, et ce, depuis le 10 janvier 2000.

◆ Mme Johanne Decoste, directrice adjointe aux écoles Le Roseau et de la Pulperie, actuellement en congé parental, est remplacée par Mme Micheline Reid, enseignante.

CC-2000-20
Rapport du directeur général suite...

◆ Mme Claude Boivin, directrice adjointe à la polyvalente Dominique-Racine, absente pour un congé sabbatique à traitement différé, est remplacée par M. Réal Néron, enseignant à cette même polyvalente.

CC-2000-21
Rapport/comités de service

Les membres du Conseil ont reçu copie du compte rendu des comités de service suivants :

- ◆ comité de service de l'éducation des adultes du 6 décembre 1999 ;
 - ◆ comité de service des ressources matérielles et informatiques du 7 décembre 1999 et du 18 janvier 2000 ;
-

CC-2000-22
Rapport/dons et contributions à des organismes extérieurs

Le Secrétaire général dépose et commente un rapport des dons à des organismes extérieurs et des représentations de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay en date du 25 janvier 2000.

CC-2000-23
Rapport/Comité de parents

Mme Céline Simard, représentante des parents au Conseil des commissaires, fait savoir que le Comité de parents a tenu une rencontre le 10 janvier dernier. Elle fait rapport au Conseil notamment sur les points suivants qui ont fait l'objet d'une attention particulière dudit Comité :

- Mme Évelyne Lavoie, régisseuse du transport scolaire, a rencontré les membres du Comité de parents, en vue de répondre à leurs interrogations au regard du transport scolaire ;

- Le Comité de parents a recommandé de répondre positivement à la demande de l'école La Source afin que celle-ci soit dédiée à un projet particulier pour une période de cinq ans. Lecture est faite de la résolution du Comité de parents à cet effet.

- Le Comité de parents a fait un retour sur le dossier «Vocation des écoles secondaires et des centres du secteur Chicoutimi». Mme Simard donne lecture de la lettre adressée à la présidente de la Commission scolaire et de la résolution adoptée par le Comité de parents sur ce point.

CC-2000-24
Affichage/centre de services La Baie

En réponse à une interrogation de Mme la commissaire Diane Perron, le directeur du service de l'informatique, M. Claude Côté, fait savoir que faute de disponibilités financières, les démarches n'ont pas encore été faites pour mettre à jour l'identification de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay sur l'ensemble de son territoire. Ce projet pourrait être envisagé lors de l'étude des projets d'immobilisations pour l'année 2000-2001. Entre temps, des démarches seront faites pour améliorer la situation, notamment en ce qui concerne le centre de services de La Baie.

CC-2000-25
Guide chasse et pêche

À la demande de Mme la commissaire Diane Durand, le directeur du service de l'éducation des adultes, M. Bertrand Tremblay, fait le point sur les démarches en cours au regard du programme «guide chasse et pêche». En résumé, le Ministère n'a pas recommandé la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay pour offrir ce programme sous le vocable «Protection et exploitation de territoires fauniques». Les démarches se poursuivent toutefois avec le Ministère, afin de voir quelles orientations pourraient être prises pour atteindre nos objectifs, plus particulièrement au regard des programmes «modelage», «mise en œuvre des matériaux composites» et «protection et exploitation de territoires fauniques». Actuellement, le programme «guide chasse et pêche» est traité en autofinancement, en partenariat avec d'autres organismes.

CC-2000-26
Conseil d'administration/Centre de réadaptation du Saguenay-Lac-St-Jean

Mme la commissaire Ruth Gagnon informe que le Centre de réadaptation du Saguenay-Lac-St-Jean a opté pour le choix d'une personne de la Commission scolaire De la Jonquière, oeuvrant directement au programme de l'adaptation scolaire, pour siéger au sein de son conseil d'administration à titre de représentante du milieu scolaire.

CC-2000-27
Rapport/Comité
de parents

Chacun des membres du Conseil des commissaires a reçu
copie du rapport annuel 1998-1999 du Comité de parents.

Sur ce, la présente séance du Conseil se termine.

La présidente

Le secrétaire général